



Après une réponse du mediateur pole emploi référent changé..manip

Par **inquivistris**, le **07/02/2018** à **22:50**

Bonsoir à tous et à toutes .

Merci pour la gratuité du forum.

Etant au RSA , et après l'aide obtenu sur des forums , j'ai écrit des lettres , et en copie au pole emploi régionale..

j'ai reçu une réponse du médiateur donc régionale d'ailleurs pas très clair car j'avais maintes fois écrit au pôle emploi local quelques fois sans réponse toujours en écrivant une seconde fois , sur les recommandation du médiateur , j'ai obtenu un changement de référent de mon pole emploi sauf que je me suis rendu compte clairement ces jours-ci que le référent sera le collègue de celui avec qui j'ai eu un problème (l'un est complémentaire de l'autre ...dans les manipulations et les liens avec les autorités avec qui j'ai un problème apparemment concernant la prog, l'informatique, électronique ..infos toutes aussi sensible pour lesquelles aujourd'hui il n'est pas rare d'être surveillé voir provoqué en but de contrôler ce même individu par la surveillance de ces comportements et la mise en place de provocation pour me criminaliser ,le mot est fort mais c'est bien ça!).

Le pire n'est pas le collègue , je suis indulgent vu que le référent est changé mais je ne comprends pourquoi le lieu n'a pas été changé puisque normalement je doit être suivi par pôle emploi Biarritz et non Saint Palais car sur Saint Palais j'ai droit à l'aliénation , provoc ...et Biarritz c'est beaucoup mieux , pas de problème particulier sauf dans les contenus web de recherche d'emploi puisqu'ils sont dynamiques aujourd'hui....(....)(et problème courrier...voir réseau du coin je pense..)

Je redoute cette convocation du 14 février car je dois emmener un questionnaire reçu sur le web donc pas forcément consultable tout le temps que je n'ai pas rempli et dont je n'ai reçu

notification par courrier.

Ce questionnaire concerne l'hôtellerie restauration que je déteste aujourd'hui voir redoute ...car en 2007 si mes souvenirs sont bons dans mon dernier cdd dans un café de Saint Jean de luz , l'équipe du restaurant m'a emmener au fond de la salle tout en me faisant des menaces ...tout en me maintenant collé contre le mur (il y à une relation avec les autorités du coin car je suis resté ads trois années).

j'exècre depuis l'hôtellerie restauration mais par dépit je n'ai pas le choix je consulte régulièrement les offres nourri logé car je n'ai pas d'autres choix pour quitter mon domicile vu que la location est devenu très cher et se déplacer tout autant) et j'aimerais aussi ne pas être discriminé dans mes loisirs personnels, voir apprentissage de langue (étranger) après avoir des intimidations qui continuent aujourd'hui ..et voulu à mon humble avis pour ne pas que je quitte le territoire ... (système judiciaire différent ailleurs).

Je veux éviter la ville de Saint Palais là ou il y à le siège de ma banque et mon ancien collègue. Je veux que le lieu de suivi soit sur Biarritz ou autre ville . Je compte saisir le mediateur à Paris pour décrire le contexte , par ailleurs comme je dois me rendre voir le collègue de mon ancien conseiller que je ne voudrais pas rencontrer mais je reste indulgent ..je compte me munir d'un dictaphone par sécurité en lui demandant si il est d'accord pour qu'il y ait un enregistrement et ainsi éviter des problèmes.

Qu'en pensez vous ?

En vous remerciant une fois de plus pour l'accès gratuit ..vu que je ne roule pas sur l'or et si c'était le cas je contacterai un une avocat.

Merci et à bientôt

Par **morobar**, le **08/02/2018** à **12:02**

Bjr,

Oubliez le dictaphone, pas un agent n'acceptera cet enregistrement, qui sera en outre difficilement produit devant une cour de justice puisque c'est le but éventuel.

Vous dépendez de ST PALAIS Et ne pouvez choisir votre référent.

A la limite vous pouvez demander le rattachement à Pole emploi Bayonne, du même arrondissement, pour des raisons de commodité, mais guère plus.

Si votre dernier emploi date de 2007 vous devriez chercher un emploi CUI-CAE mais avec une exigence de "nourri-logé" ce ne doit pas être simple à dénicher.

Par **inquivistris**, le **08/02/2018** à **22:23**

bonsoir ,

Merci pour la réponse , d'ailleurs aujourd'hui j'ai eu un contrôle d'identité qui pour moi est au facies avec enlèvement des mains des pômes s'il vous plait et la raison est simplement qu'ils ne me connaissaient pas ...alors qu'ils sont apparemment de Saint Jean pied de port (le triangle des bermudes ...Saint Palais , Hasparren et Saint jean pied de port ou je suis surveillé pour être provocable ou maintenir un etat de stress permanent ...afin je suppose selon pour que je leur dise des propos répréhensibles parce qu'ils étaient de la mobile . Je n'ai jamais eu de

contrôle pareil en ce lieu sauf une fois il y à longtemps ...(manipulation d'ailleurs).
Pour infos je ne sais qui vous est , vous pouvez être de l'anpe ? la précédente lettre m'indiquaient que je devais être suivi par Pôle emploi Biarritz (juste après le médiateur et non pas Saint Palais ...je pense que c'est clair , c'est écrit).

Pour le CUI CAE je n'en ai pas besoin je trouve ça honteux toutes ces formations ou titre de travail faits pour discriminer le chômeur ...il n' y à que dans notre pays que ça se fait c'est honteux c'est de la discrimination légalisé .

Je n'ai pas pu saisir les Prud'hommes car je suis un petit pauvre ... mais je réserve le droit de saisir la police des polices ou toute autre administration compétente car mes droits sont bafoués depuis longtemps avec des manipulations consistant à ce que je saisisse un tribunal français , je préfère les tribunaux européen. Je touche des gens puissants j'ai juste un petit peu peur d'eux ...mais pas pour me défendre...

Cela fait depuis mes 26 ans que je me fais harceler par l'Etat français pour des questions d'électronique de surveillance et j'en passe , infos très conséquentes que je peux disposer alors que j'ai tout a fait le droit d'en disposer!!!

Merci et à bientôt.

Par **inquivistris**, le **08/02/2018** à **22:26**

Pour le dictaphone , le but c'est ma sécurité d'abord!!! pas celle des agents, eux ils ont un salaire , pas moi. Alors maintenant si le but pour eux c'est de me confondre avec un criminel tout en faisant en sorte de protéger les autorités , ça c'est une autre histoire car c'est ce dont je me suis rendu compte.

Merci .

Par **morobar**, le **09/02/2018** à **10:23**

Il faut arrêter le délire.

Vous n'avez pas le choix entre les juridictions françaises et européennes. Les unes OBLIGATOIREMENT avant les autres.

Si vous êtes si fort et si calé, vous ne devriez pas peiner à retrouver un emploi;

Tous les contrôles de police sont effectués en demandant la visibilité des mains.

Si vous ne comprenez pas pourquoi c'est bien regrettable.

Par **inquivistris**, le **17/02/2018** à **23:04**

Bonsoir Mr Morobar , pour votre gouverne je ne délire pas ! j'ai eu à faire à un contrôle abusif au faciès , je le sais aujourd'hui grâce à l'actualité.

Pour les juridictions françaises et européennes....le futur le dira , vos recommandations formelles , j'en passe outre , et je fais bien ! j'ai eu ma réponse de la juridiction compétente et je sais à quoi m'attendre !

En espérant que le fait d'avoir mis un poste sur ce site n'a pas fait bondir les autorités compétentes !

Justement Monsieur , j'ai à faire à des manipulations pour ne pas retrouver du travail ...ou diriger ma recherche d'emploi avec des intimidations ..et j'en passe non enregistré sous huissier.

En sachant dans quel but!

Non je ne comprends pas pourquoi je suis contrôlé alors que moi je ne peux pas me défendre !!! d'ailleurs il n'était pas très inquiet à l'idée de m'avoir refusé de prendre une plainte il y a des années dans une autre ville. Garder votre nationalisme, car c'est du passé et c'est un refuge de pouvoir pour certains.

Je ne comprends pas pourquoi il y a des dérives autoritaires dans mon pays , mais aussi des dérives communautaristes !! il y a une certaine classe à défendre mais pas les autres car cela ils n'ont pas les finances nécessaires à leurs droits.

Ma dernière question est : est ce que ce site sert à provoqué ou bien aide t'il les personnes! Merci bonne continuation avec les cui cae! et haut les mains , il y a péril dans la demeure. Merci encore pour vos si chérissables conseils, j'en tiendrais compte devant la cour de première instance ou la cedh si j'y arrive avant mes 90 ans ...

D'ailleurs je vous informe par cette même, que j'ai été à la convocation de l'anpe ou c'était un autre conseillé que celui dans ma lettre qui me recevait, tant mieux mais il s'en fichait de mes propos et il n'arrêtait pas de me tirer la langue car sûrement il n'arrivait pas à expulser quelque chose qu'il avait en tête!!

Je lui est donc fournis pour votre gouverne le document demandé avec ma dissidence d'opinion comme thème ..et les nombreux déboires s'y découlant tout en restant ouvert aux emplois ou je ne me ferai pas menacé, harcelé ou provoqué. Il a enchainé sur Victor Hugo que j'adoube mais apparemment qui ne me concerné pas ni lui d'ailleurs, pas de niveau suffisant ni pour lui ni pour moi! et nous avons terminé sur la création d'entreprise ! je n'aurai pas dû ... sûrement ..alerte, alerte, le pouvoir s'en trouve ébranlé , évacuez la salle et appeler les pompiers , la facture risque d'être lourde pour moi surtout si ce satané réchauffement climatique coupe les vannes !

Bonne fin de soirée Monsieur Morobar , une pensée pour vos obligations ! ah aussi j'essaie d'apprendre par moi même ,comment vous appelez cela? (autodidacte) mais c'est bizarre il y a des empêchements faits autour de ça ou des réductions de ma personne. Bon je ne vais pas m'étendre car cela pourrait me nuire.

Merci quand même pour les suggestions je n'y manquerai pas! et attention haut les mains pour les citoyens de secondes zone, ou qui dérange.

Merci Merci à vous ,ah oui , je ne suis ni fort ni calé , j'essaie de comprendre en essayant d'être humble!!!! c'est l'essentiel.

Par Fran Fran 2007, le 01/10/2018 à 12:26

Bonjour sava faire 3 semaines que j ai écrit au médiateur de pôle emploi de Rennes j ai toujours pas eu de réponse je voulais savoir dans combien de temps il va me répondre

Par **caramello**, le **06/03/2019** à **11:51**

Bonjour, Je vous remercie par avance de l'aide que vous m'apporterez.

J'ai saisi le médiateur Pole emploi languedoc roussillon , suite à un litige rejet ARE Avec le pole emploi. Quel est le délai de réponse de celui ci?

En effet sans cet ARE versé, je suis sans ressources. = 0

Une incompréhension face à ma situation...

Je vous remercie pour votre retour.